

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 25 avril 2023**

Sur convocation en date du 19 avril 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 avril 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira

Etaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Kévin CHATARD  
 Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
 Clément CEREIZE a donné pouvoir à Alexis MORAND  
 Joséphine MAZUÉ

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES VIRIATIS A L'OBTENTION DU BAFA :**  
**Carla Grenier, Léna Charnay**

Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence Mme Annick LACOMBE, Adjointe au Maire déléguée aux actions éducatives, culturelles, intergénérationnelles et animations

Vu le décret n°2022-1323 du 14 octobre 2022 abaissant l'âge d'entrée en formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur BAFA

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 avril 2014 adoptant le dispositif d'accompagnement financier en faveur des jeunes Viriatiss s'engageant dans un parcours de formation du type Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) afin de s'investir dans la vie associative locale

Vu les aides de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain accordées aux jeunes âgés de plus de 17 ans pour l'obtention du BAFA (session de formation générale et session d'approfondissement ou de qualification)

Vu la mise en place d'une aide à l'obtention du BAFA et du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) par le Département de l'Ain à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le diplôme du BAFA permet d'encadrer des enfants âgés de 3 à 17 ans, en colonie de vacances ou en centre de loisirs. Ce diplôme reconnu par l'Etat indispensable pour travailler auprès des enfants permet aux jeunes de trouver facilement un job d'été voire de travailler dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif 80 jours par an auprès de structures telles que les écoles, les centres de loisirs, les centres culturels... Ce diplôme accessible aux jeunes âgés de 16 ans révolus se prépare en trois phases :

- 1°/ une session de formation générale de 8 jours de théorie
- 2°/ un stage pratique de 15 jours dans une structure d'animation
- 3°/ une session d'approfondissement ou de perfectionnement de 5 à 8 jours dans un domaine particulier (sport, ...)

Actuellement, la Mairie qui gère en direct depuis janvier 2021 l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances comme le périscolaire ainsi que les associations locales connaissent des difficultés pour recruter des animateurs occasionnels formés afin d'encadrer les enfants accueillis en garderie périscolaire, en centre de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Afin d'inciter les jeunes Viriatistes à s'engager dans le parcours de formation du BAFA, un nouveau dispositif d'aides a été adopté par le Conseil municipal du 22 avril 2014 :

**Bénéficiaires** : jeunes habitant Viriat âgés de 16 à 25 ans révolus inscrits dans un parcours de formation au BAFA

**Modalités d'accompagnement financier** : attribution d'une subvention de 50 % du coût de la session de formation générale plafonnée à 200 €

**Modalités de versement de la subvention :**

- 80 % du montant de la subvention sera versé au jeune sur production d'une facture acquittée attestant de sa participation à la session de formation générale
- le solde soit 20 % du montant de la subvention sera versé au jeune sur production d'une facture acquittée attestant de sa participation à une session d'approfondissement ou de perfectionnement, et sous réserve d'avoir travaillé durant au moins 20 jours pour encadrer des enfants dans le cadre de l'un des accueils de loisirs géré par la Mairie de Viriat (petites et grandes vacances, garderie périscolaire et mercredi...)

Deux nouvelles jeunes Viriatistes, inscrites dans un parcours de formation du BAFA pourraient bénéficier de ce dispositif : Léna Charnay et Carla Grenier

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- accorder à Léna Charnay et à Carla Grenier une subvention s'élevant à 50 % du coût de la session de formation générale et plafonnée à 200 €. Le versement de cette subvention s'effectuera selon les modalités exposées ci-dessus.
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Viriat, AIN. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE VIRIAT' and 'AIN'. A blue ink signature is written over the seal.